



HAUT-LANGUEDOC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	10
Conseillers présents :	7
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	7

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

.....  
**Séance du 02 Juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 Juillet, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 21 Juillet 2024, s'est réuni, à 16h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : Catherine LISTER ; Alain MOULY ; Catherine SONZOGNI

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

Délibération n° : 2024.07.02/113

Objet : Exonération de loyer Bio orb – Trimestres 3 et 4 2024

**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière Développement Économique ;

**VU** la délibération N° 2019.06.06/052 du 06 Juin 2019 relative à la signature d'une convention d'occupation du bâtiment d'exploitation de production et transformation de PPAM et assimilées situé sur la commune de Mons la Trivalle ;

**VU** la délibération n° 2023.12.10/116 du 12 Octobre 2023 relative à une exonération de loyer d'une durée d'un trimestre du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2024 ;

**VU** la délibération n° 2024.03.07/036 du 07 Mars 2024 relative à une exonération de loyer d'une durée d'un trimestre supplémentaire du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Juin 2024 ;

**CONSIDERANT** que la SCIC BIO ORB PPAM sollicite une exonération de loyer pour la fin de l'année, soit du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 2024, la situation financière ne s'étant pas améliorée ;

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (7 POUR)**

- **Valide** la prolongation d'exonération de loyer de 2 (deux) trimestres supplémentaires soit du 1<sup>er</sup> Juin au 31 Décembre 2024 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance  
Patrick CABROL

Le Président  
Josian CABROL

